



Compte-rendu de la commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

Réunion ordinaire du 26 septembre 2024

Compte-rendu présenté au CSE du 16 et 17 octobre 2024

Présents pour la direction : Rafaèle Bourgier (président de la CSSCT - directeur de la prévention des risques professionnels du Réseau France 3), Vanessa Fixot-Lucas (DRH du Réseau France 3), Séverine Thirel (coordinatrice RH du Réseau France 3), Nathalie Dené (responsable du développement managérial).

Présents pour les élus du personnel : Pierre-Olivier Casabianca (journaliste) Karine Cévaër (rapporteuse de la CSSCT - journaliste), Rabéa Chakir-Trébosc (documentaliste), Bruno Espalieu (journaliste), Laurence Romet (scripte), Olivier Mélinand (OPS), Jean-Manuel Bertrand (journaliste)

Préambule : *les élus regrettent une Enième fois d'avoir reçu une partie des documents trop tard, en fin de journée de prépa. De son côté, le président dit qu'il a été pris par le temps et souhaiterait que l'on négocie l'ordre du jour plus en amont ; ce dernier a pourtant été négocié 15 jours plus tôt, mais des dossiers peuvent se rajouter répond-il. Nous comprenons que le président soit débordé par l'ampleur de sa tâche dans le Réseau mais c'est aussi hélas le cas de nombreux élus.*

1. Bilan semestriel absentéisme

Invité : Steve Labade (responsable d'études RH - Pilotage social)

6,79%, c'est le taux d'absentéisme moyen du Réseau à la mi-année 2024 qui est donc en augmentation. Il était de 6,26% en 2023 à la même époque. Comme très souvent le pilotage social impute cette hausse aux épidémies de saison. Avec un chiffre encore élevé en juin (6,89%), l'explication nous semble un peu courte. D'autant plus que nous avons des pics importants dans certaines stations comme en Aquitaine, en Alsace et en Poitou-Charentes avec des taux de plus de 8%, en Haute-Normandie dont l'absentéisme s'élève à 9,79%, et en

Midi-Pyrénées qui fait figure de lanterne rouge avec un taux de 10,08 % ; le problème vient surtout de la rédaction nous dit Steve Labade.

A la question, que se passe-t-il dans ces stations, la direction renvoie la balle aux RRH locaux, qui sont censées analyser leur absentéisme. Nous ne saurons donc rien des causes de ses taux inquiétants en CSSCT alors que certaines antennes comme l'Aquitaine ont fait l'objet d'une soi-disant expérimentation à grand renfort d'experts pour aboutir en matière d'analyse et de plan de prévention au néant. En revanche ce que nous constatons encore cette année **c'est une nouvelle hausse des absences (+ 19,5%) et parmi elles des courtes absences (un indicateur observé pour identifier les risques psychosociaux), des accidents du travail qui touchent toujours plus de salariés et un taux de maladies professionnelles encore en augmentation. Par ailleurs notre absentéisme reste comme chaque année (?) supérieur à celui de FTV qui est de 6,30%.**

La DSQVT ne nie pas le lien entre une partie de l'absentéisme et le travail, mais la direction ne nous donne pas les moyens de le déterminer précisément, ce qui pourtant permettrait au dialogue social d'impulser des actions de prévention indispensables. Mais selon nous, les blocages sont volontaires par peur de freiner une politique de transformations voulue au plus haut niveau.

Nous réclamons comme souvent dans nos avis ou nos compte-rendu :

- **Une colonne sur les absences consécutives aux déclarations d'accident du travail,**
- **Des taux d'absentéisme genrés (il est dommage d'attendre la commission égalité pour découvrir que les femmes sont plus touchées par l'absentéisme),**
- **Les documents envoyés aux instances de proximité afin de comprendre les pics puisque personne en CSSCT n'est capable de nous les expliquer,**
- **Un tableau en plus dans le document affichant une antériorité de chiffres sur 4 ans**

Concernant la Fabrique, aucun représentant de sa direction n'a été en capacité de venir répondre aux questions de la CSSCT. Nous reportons donc le point.

2. Bilan semestriel Social Direct (assistants sociaux)

Invités : Laurence Tetrel et Thomas Riche (équipe Social Direct), Annabelle Laurin (DSQVT)

Un petit point sur la forme et les chiffres est abordé car il y a des erreurs sur les effectifs et les catégories professionnelles (ex : 500 artistes dans le réseau, un journaliste à la Fabrique...) ; par ailleurs, les thématiques des entretiens qui sont pourtant normées sont différentes du rapport sur FTV. Ces détails peuvent fausser nos analyses. Social Direct répond qu'il va revoir cela.

Sur le fond, les élus observent que la 1^{ère} thématique des entretiens des 147 bénéficiaires appartenant au Réseau et à la Fabrique **reste la santé**, une thématique qui avant se nommait « **santé au travail** » jusqu'en 2019 puis « **santé et travail** » et désormais « **santé** » tout court. Étonnant lorsque l'on regarde en parallèle l'augmentation des risques psycho-sociaux et des accidents du travail.

Depuis des années, nous réclamons que la différence soit faite entre santé personnelle et santé liée au professionnel. Avant de partir JLO nous avait affirmé qu'ils auraient pu faire cette

différenciation mais que la DSQVT n'en voulait pas. Aujourd'hui, on nous répond que ce n'est pas possible car les assistants sociaux ne sont pas médecins et qu'il s'agirait donc de faire **uniquement confiance à la parole des salariés**. Mais n'en est-il pas de même pour les autres thématiques ? A chaque demande d'information, de démarche à faire, le salarié doit-il apporter la preuve qu'il est aidant, proche de la retraite ou qu'il a des problèmes de famille ? Ou faut-il comprendre que Social Direct et la direction soupçonnent les salariés de mentir ?

Vu que le sujet « la santé et le travail » est passé en pole position depuis 2021 recouvrant « le handicap, l'invalidité, le retour à l'emploi, le burn-out... » (Sic Rapport Responsage), il est nécessaire pour les élus d'en connaître plus précisément les contours. Le refus de nos interlocuteurs sur le sujet apparaît selon nous comme un nouvel exemple d'opacité volontaire.

Concernant la deuxième place au Réseau comme à la Fabrique, on constate le retour des problèmes de budget qui était passé de la 1ère à la 3^{ème} place, après les problèmes des « aidants » en 2021.

Par ailleurs, les élus remarquent une hausse très forte des recours de Social Direct aux aides financières du CSE. **Ils souhaiteraient que pour la prochaine année, les assistantes sociales notent dans les dossiers présentés au bureau du CSE les réponses des organismes contactés en première intention** ; nous rappelons que le soutien financier du Comité sociale et économique est censé être proposé quand tout a échoué.

Dernier point, Social Direct se propose de faire des courriers à la place des RRH pour les salariés en longue absence ou bientôt à la retraite, bref des salariés qui doivent normalement recevoir une information administrative dans telle situation. Si les élus reconnaissent qu'il y a des carences dans certaines régions, ils rappellent que les prestataires ne doivent pas se substituer aux activités des services RH.

3. Bilan semestriel Acca (psychologues du travail)

Invitée : Julie Beaulieu (psychologue du travail- chef de projet ACCA)

Faute de temps, le point est reporté. Les élus pointent juste du doigt un document pas très clair sur la forme (notamment une pagination qui saute de la page 20 à 56 et une Fabrique insérée dans le bilan du Réseau pour ensuite reparaître sur un autre bilan), nous demandons si c'est possible, un bilan Réseau, et un bilan Fabrique centre SUD et Fabrique centre Nord.

4. Etat des lieux des copils dans le réseau

Depuis plus de 4 ans, les élus de la CSSCT réclament un bilan des Copil. En vain. Depuis les Copil comme imaginés par la DSQVT pour traiter des risques-psychosociaux ont pris du plomb dans l'aile car, sauf exception à Montpellier, ils n'ont vraiment rien donné pour diverses raisons, la plupart du temps par l'impossibilité de mettre en application les préconisations du groupe de travail ou de traiter des vrais problèmes.

Aujourd'hui, il en reste 3 d'après la direction, mais ils n'ont plus rien à voir avec les Copils paritaires sur les RPS mis en place à partir de 2018. Il s'agit du comité de pilotage (où il n'y a pas d'élus) en Bretagne destiné à accompagner le Pool des équipes de tournage originaires de

la Fabrique ; le 2^{ème} à Nancy fait suite à l'expertise pour risque Grave, actuellement des ateliers sur la « confiance » sont programmés. Le 3^{ème} a succédé au Risque Grave de Besançon pour travailler sur un plan d'action. (cf point 8)

5. Focus méthodologie enquête paritaire après AT donnée aux équipes

Invitée : Estelle Richard (experte du Cabinet SECAFI)

En Corse, suite à un accident du travail, CSE et Direction du Réseau ont procédé à une enquête conjointe à la méthodologie inédite à France 3. Si la DSQVT travaille sur une procédure pour faciliter les enquêtes (que la CSSCTC a retoqué) le directeur de la prévention du Réseau, lui travaille sur une méthodologie d'enquête paritaire appliquée notamment en Corse et qu'il souhaite nous présenter.

En bref, les élus corses qui n'ont pas souhaité enquêter, se sont fait représenter par un cabinet expert habilité par le Ministère du travail, ici en l'occurrence SECAFI. L'experte, représentant les élus, a donc enquêté conjointement avec Rafaèle Bourgier, représentant la direction. La collaboration s'est très bien passée. Le résultat a semble-t-il été salué des deux côtés de la table.

Clairement, nous applaudissons des deux mains car nous demandons depuis longtemps à la DRH du Réseau et de FTV de pouvoir externaliser les enquêtes en gardant évidemment le contrôle sur notre partie. Jusqu'à présent, la direction avait refusé. Cet exemple régional, montre que nous avons raison de le vouloir. Mais le directeur du Réseau calme rapidement notre enthousiasme car la méthodologie qu'il souhaite nous proposer ne concerne pas cette externalisation partielle mais la manière dont ils ont procédé.

Au premier abord, nous remarquons que cette méthode n'est pas en l'état transposable au Réseau pour diverses raisons. Mais les détails sont insuffisants et le point est reporté à la CSSCT de fin novembre avec à l'appui un document.

6. Point courrier IT Besançon

Invités : Pierre Mayayo (OPS et RP de France 3 Franche-Comté), Nicolas Ricou (DAC de France 3 Bourgogne Franche-Comté et membre du COPIL). Stéphane Thuillier (Inspecteur du travail à Besançon) devait participer mais il est parti compte-tenu du retard sur l'ODJ

Suite au Risque Grave à France 3 Franche-Comté, un Copil s'est mis en place pour travailler sur un plan d'action. Au vu de l'échange entre élus et direction sur le futur Copil censé remédier aux risques- psychosociaux et aux comportements inappropriés, aucun élu local n'a voulu y participer. Après avoir cogité pendant plusieurs mois en lien avec la directrice régionale, et assez fiers de leurs actions, le Copil, composé de managers et de salariés, a contacté l'Inspecteur du travail de Besançon qui avait suivi l'affaire.

Pour eux, ce fut la douche froide. L'inspecteur du travail leur a dit clairement qu'ils avaient fait fausse route ; que la plupart des mesures issues de leur groupe relevaient plus de la qualité de vie au travail que de la prévention primaire, indispensable pour s'attaquer aux RPS.

Les élus comprennent la déception des salariés du Copil mais ici rien ne les étonne. Depuis trop longtemps maintenant la CSSCT rappelle les obligations de la direction en matière de santé au travail, une direction qui semble encore vouloir confondre prévention primaire et tertiaire, malgré nos échanges récurrents sur le sujet à tous les niveaux de l'entreprise.

Activités physiques, ateliers de sophrologie, de communication non violente..., et ce pour lutter contre les risques de harcèlement ?! de perte de sens ?! de charge mentale ?! etc. Nous nous demandons comment est-il possible d'en être encore là. Évidemment, la faute n'appartient pas à ce Copil de salariés et de managers non formés qui n'ont sans doute pas ménagé leurs efforts pour tenter d'améliorer le climat social, en revanche encore une fois, la direction n'a pas joué son rôle et ce malgré nos échanges en CSSCT suite à la présentation du premier plan d'action où nous demandions de mettre en place au plus vite un espace de discussion sur le travail. C'était le 7 juin 2023.

L'inspecteur du travail a envoyé un courrier exposant clairement les obligations de l'employeur. Les élus de la CSSCT espèrent de véritables actions de prévention.

7. Point d'étape sur enquêtes conjointes non terminées

- **Limoges (atteinte aux droits des personnes)** : l'enquête sera présentée en CSSCT de novembre.
- **Amiens (accident du travail)** : le rapport est terminé mais le DRH co-enquêteur ne pouvait être là aujourd'hui.
- **Clermont-Ferrand (double accident du travail)** : le rapport sera terminé pour fin novembre également.
- **Rennes (2 enquêtes : deux accidents du travail)** : la plus ancienne sera présentée en IP d'octobre donc prête pour la CSSCT de Novembre, pour la seconde rien n'est encore sûr pour l'IP octobre.
- **Nancy rédaction (accident du travail)** : pas de date à ce jour de prévue, la direction avoue qu'il y a un problème.
- **Besançon (accident du travail)** : il n'est pas certain que le rapport soit fini pour la CSSCT de novembre.
- **Nancy Fabrique (accident du travail)** : le rapport sera présenté en CSSCT de novembre.
- **Marseille (accident du travail)** : pas de date de prévue pour l'instant

Les élus regrettent de si longs délais pour certaines enquêtes. Un problème récurrent qu'il va falloir comprendre afin d'y remédier.